

VILLE DE
SAINT-QUENTIN

OBJET

AMENAGEMENT ET
URBANISME - Cession
d'un immeuble sis 35 rue
de Flavigny.

—

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
24/09/19

Date d'affichage :
08/10/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 OCTOBRE 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOT, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Karim SAÏDI, M. Philippe CAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Serge MARTIN représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)(s) :

Mme Sylvie SAILLARD, M. Florian DEMARCQ, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La propriété communale située 35 rue de Flavigny à SAINT-QUENTIN, cadastrée BI 353 pour 1 322 m², anciennement salle de spectacle « La Manufacture » ne répondant plus aux normes de sécurité, il a été décidé sa fermeture au public en 2011.

Cette propriété n'étant plus affectée à un service public, il convient de faire entériner par le Conseil sa désaffectation et son déclassement, ainsi que son intégration dans le domaine privé de la collectivité.

Par ailleurs, cette propriété, ne présentant plus d'intérêt pour la Ville, a été mise en vente sur la plateforme Agorastore, spécialisée dans la vente aux enchères en ligne, suivant une mise à prix de départ 45 871,56 € (hors commission).

Ainsi, aux termes de la procédure, l'offre de Madame CHAMPION et Monsieur SEGARD a été retenue pour un montant de 45 871,56 € (prix net vendeur et hors frais et taxes), l'avis de France Domaine ayant été sollicité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) de constater la désaffectation totale de la propriété communale située 35 rue de Flavigny, cadastrée BI 353 pour 1 322 m² ;

2°) de prononcer le déclassement de la propriété mentionnée à l'article 1 et son intégration dans le domaine privé de la collectivité ;

3°) d'approuver la vente au prix de 45 871,56 € (hors frais d'Agorastore) de la propriété communale appartenant à son domaine privé et à usage d'atelier, située 35 rue de Flavigny à SAINT-QUENTIN, cadastrée BI 353 pour 1 322 m², à Madame CHAMPION et Monsieur SEGARD ou à toute autre personne morale s'y substituant et ce, aux conditions exposées dans le présent rapport ;

4°) de charger le notaire de l'acquéreur d'établir l'acte notarié correspondant, étant entendu que les frais d'acte et honoraires du notaire et d'Agorastore seront à sa charge ;

5°) d'autoriser Madame le Maire à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 40 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,




Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20191001-47226-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/19

Publication : 08/10/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation